

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/268 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI VISANT A FAVORISER L'ASSAINISSEMENT CADASTRAL ET LA RESORPTION DU DESORDRE DE LA PROPRIETE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le vingt-quatre novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PONZEVERA Juliette, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à Mme SANTUCCI Anne-Laure
M. BARTOLI Paul-Marie à Mme ORSONI Delphine
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. LACOMBE Xavier
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme COMBETTE Christelle
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
M. PARIGI Paulu Santu à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme POLI Laura Maria à M. TOMASI Petr'Antone
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ROSSI José
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
M. TATTI François à M. CHAUBON Pierre.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment son article L. 4422-16,

VU la saisine de M. Camille de ROCCA SERRA, député, en date du 18 novembre 2016 et relative à la proposition de loi n° 4166 visant à favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété,

APRES avis de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES avoir accepté l'inscription de l'examen de cette proposition de loi en délai abrégé, compte tenu de la date de son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale (8 décembre),

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

RAPPELLE, en premier lieu, son attachement aux délibérations qu'elle a adoptées en la matière et particulièrement à sa délibération n° 11/161 AC votée à l'unanimité le 30 juin 2011.

ARTICLE 2 :

EXPRIME, solennellement, en second lieu, après avoir entendu l'avis très favorable du Président du Conseil Exécutif de Corse, son avis très favorable au contenu de cette proposition de loi, et particulièrement, au délai de 10 ans mentionné à son article 4.

ARTICLE 3 :

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »).

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 novembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES